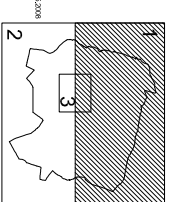


PLAN LOCAL D'URBANISME

ZONAGE
Dossier d'approbation

Noir



PROJET	DATE	ETAT	PROJET	DATE	ETAT
PROJET	15/05/2008	PROJET	PROJET	15/05/2008	PROJET
PROJET	15/05/2008	PROJET	PROJET	15/05/2008	PROJET

Projet de loi n° 2008-1166 du 18 novembre 2008
Loi n° 2008-1166 du 18 novembre 2008
Loi n° 2008-1166 du 18 novembre 2008

Zone urbaine

- Ua Secteur de centre ancien
- Ub Secteur urbain polychrôme
- Uc Secteur d'habitat constructif en zone rurale
- Ud Secteur d'équipements publics, sportifs, de loisirs ou d'intérêt collectif
- Ue - U1 = secteur d'équipement de tourisme
- U2 = secteur d'équipement de tourisme
Secteur d'activités économiques

Zone à urbaniser

- 1AUB Secteur ouvert à l'urbanisation destinée à l'habitat
- 2AUB Secteur fermé à l'urbanisation destinée à l'habitat
- 2AUE Secteur fermé à l'urbanisation destinée aux activités économiques
- 2AUI Secteur fermé à l'urbanisation destinée aux équipements

Zone agricole

- A Secteur d'activités agricoles
- ANC Secteur d'activités agricoles ou les constructions et installations agricoles sont autorisés

Zone naturelle

- N Secteur naturel protégé
- N2000 Secteur naturel de protection stricte lié au site Natura 2000
- NINP Secteur bâti/bois orienté patrimonial
- NIN Secteur d'habitat boisé de constructibilité limitée
- NL Secteur naturel de loisirs destinés aux activités de loisir
- NC Secteur d'exploitation de carrières

Emplacements réservés:

N°	Désignation	Surface (m²)	Superficie (m²)
1	Château rural de Saint-Jacques	8777	8777
2	Château rural de Saint-Jacques	2881	2881
3	Aménagement d'un carrefour sur la RD773	6914	6914
4	Château rural de Saint-Jacques	295	295
5	Aménagement d'un parking et des espaces publics près de la gare	7514	7514
6	Aménagement d'un carrefour sur la RD773	1294	1294
7	Château rural de Saint-Jacques	1377	1377

- Zone habitable locale au PPRN (logement et plans annexes)
- Batiment classé (L.130-1)
- Hale à préserver au titre du L123-1-7
- Marge de recul des constructions par rapport aux voies
- Secteurs soumis aux nuisances sonores
- Site archéologique
- Zone humide avec protection stricte
- Zone humide pouvant faire l'objet de prescriptions dans le cadre d'aménagements urbains
- Routes et chemins classés au PLUPR
- Emplacements réservés
- Préhistoire des Espaces naturels Sensibles (déclaration du CCAH du 7/10/1994)

